

DÉCHETS ET **ENTRETIEN DES** **BORDS DE ROUTES**



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

OCCITANIE-MÉDITERRANÉE



LES BORDS DE ROUTES, PREMIER RÉCEPTACLE DES DÉCHETS ABANDONNÉS

Les déchets de bords de routes sont de deux types :

- ceux qui ont été jetés intentionnellement,
- ceux qui proviennent de l'envol depuis des véhicules non bâchés.

En 2020, on estime que les déchets abandonnés au bord des routes en France représentent 77 000 tonnes soit plus d'1 kg/an/habitant et une quantité 100 fois plus importante que ceux abandonnés sur le littoral. (1)

Des déchets broyés irrécupérables

L'entretien des bords de routes, à savoir le fauchage et le broyage des végétaux présents sur les bas-côtés et dans les fossés, se fait trop souvent sans collecte préalable des nombreux déchets qui s'y trouvent.

Ces déchets, pour une grande part en matière plastique ou synthétique (bouteilles, sacs, morceaux de polystyrène, etc.), sont déchiquetés et disséminés par les engins. Leur fragmentation les rend irrécupérables et favorise leur accumulation dans le sol, ou leur entraînement par le ruissellement vers les cours d'eau.

Destination finale : la mer

La mer Méditerranée est la mer la plus polluée au monde par les fragments de plastique (2). 80% des déchets marins proviennent de déchets terrestres. Disséminés dans les milieux aquatiques et marins, ces déchets peuvent avoir de gros impacts sur la faune et la flore (3).

(1) voir le baromètre de l'association « [Gestes Propres](#) »

(2) voir le site expedition-med.org

(3) voir la bande dessinée de FNE OCMED "mer de plastique, marre des plastiques !"

QUI EST CHARGÉ DE L'ENTRETIEN DES ROUTES ?

Une compétence routière fortement segmentée

Le réseau routier français (plus d'un million de kilomètres, soit l'un des plus longs d'Europe) est géré en grande partie par les collectivités territoriales : près de 380 000 km par les départements et plus de 700 000 km par les communes. Suite à plusieurs vagues de décentralisation, le réseau routier national géré par l'État s'est réduit à 8 700 kilomètres (en 2023) auxquels s'ajoutent les 9 200 kilomètres d'autoroutes concédées au privé.

Il est indispensable de bien se renseigner pour savoir qui est responsable de l'entretien de telle ou telle portion de route car **le modèle français de gestion des routes est de plus en plus complexe et illisible** (1).

Les voies communales

Elles appartiennent aux communes. Les conseils municipaux prennent donc les décisions concernant la construction, l'entretien, les travaux de leurs routes. Mais dans certains cas (ex : débroussaillage aux abords des routes qui concernerait plusieurs communes) cette responsabilité peut être confiée à une intercommunalité.

Les routes départementales

Elles constituent un tiers du réseau routier et sont reconnaissables à leur signalétique avec les bornes kilométriques jaunes sous le format « D + un numéro ». Aux termes de l'article L.131-2 du Code de la voirie routière, « les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à la charge du département. » La gestion et l'entretien du bord des voies sont donc aussi à sa charge.

Les routes nationales

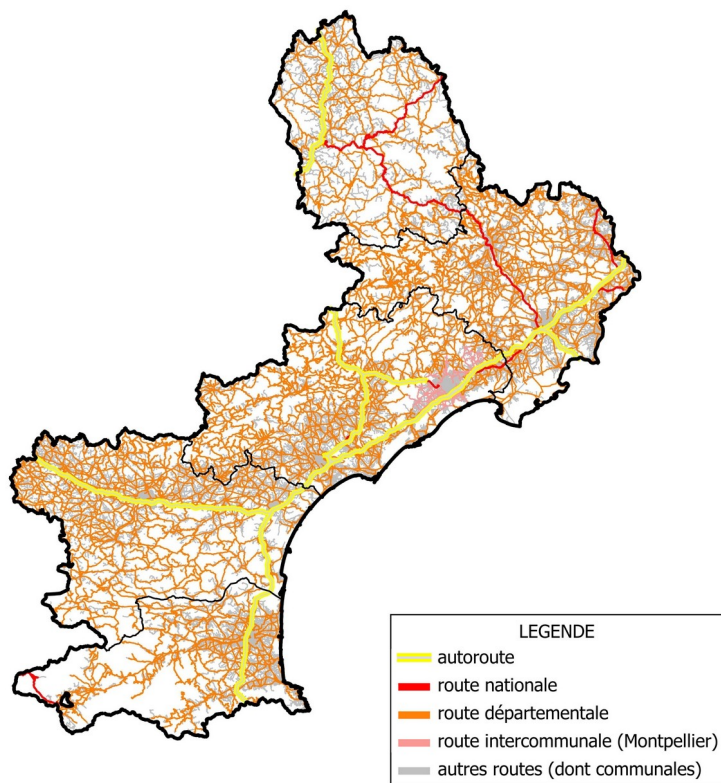
Elles sont reconnaissables à leurs bornes kilométriques rouges sous le format « N + un numéro ». Celles-ci appartiennent à l'État (2). Depuis 2007, ce sont les Directions interdépartementales des routes (DIR) qui sont responsables de la maintenance, de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales. Il s'agit pour notre territoire de la DIR Massif Central (N88, N106, portion de N109, N1088, N1106, et N2009), DIR Méditerranée (N86, N100, portion de N106, N113, et N580), DIR Sud-Ouest (N20, N22, et N320). Exception : le tunnel de Porte-Puyumorens (N523), géré par ASF.

Les autoroutes

Elles sont gérées soit directement par l'État (DIR Massif Central pour l'A75 et l'A750) soit par des concessionnaires privés (ASF pour l'A9, l'A61, l'A709 et l'A54).

Gare aux exceptions !

- ➔ La loi Notre (2015) a ouvert le transfert aux **métropoles** de la gestion des routes départementales qui les traversent. C'est le cas, par exemple, de la métropole de Montpellier.
- ➔ La loi 3DS a prévu la « mise à disposition » de la gestion d'un certain nombre d'autoroutes, routes et portions de voies, à des **régions** volontaires, à titre expérimental pendant 8 ans (3). Le terme de « routes territoriales » est parfois utilisé. En février 2025 la région Occitanie a refusé suite aux coupes budgétaires.



d'après BD Topo © de l'IGN version décembre 2024

Les départements : un rôle majeur, mais une grande hétérogénéité d'organisation

Les réseaux départementaux sont très importants (plus de 4500 km pour le Gard et l'Hérault !). Leur gestion implique plusieurs centaines d'agents par département, divisés en agences techniques territoriales (8 dans l'Hérault, 5 dans le Gard, 5 dans l'Aude, 8 dans les Pyrénées-Orientales).

Sur le terrain, nous constatons que ces agences agissent avec une grande autonomie et parfois sans harmonisation des pratiques d'entretien, ce qui peut nuire à la gestion des déchets abandonnés.

Harmoniser les pratiques aux niveaux intra- et inter-départemental semble indispensable.

(1) [rapport sur l'entretien des routes nationales et départementales sur vie-publique.fr](#)

(2) [liste des routes nationales de France](#)

(3) pour l'Occitanie : A68, N20, N22, N88, N125 et N320 ; voir la [décision ministérielle du 4 janvier 2023](#)

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Entre 2021 et 2024, FNE OCMED a cherché à identifier les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets de bords de routes. Les initiatives sont nombreuses, parfois expérimentales, et rarement généralisées. Petit tour d'horizon, de l'amont à l'aval...

Des panneaux pour sensibiliser

Il en existe deux types : les panneaux normalisés et les originaux. Plusieurs départements en ont installé (par ex. dans [l'Aude](#) ou [le Gard](#)), mais leur effet est souvent temporaire, et ils sont parfois noyés dans la masse des autres panneaux (notamment publicitaires).

Le ramassage des déchets de bords de routes

► **Projet « Z'Hérault Déchet » du Département de l'Hérault (34)**

Le département met en œuvre des actions de lutte contre les déchets abandonnés, notamment aux abords des routes, en s'appuyant sur les communes au travers d'une charte "Routes propres".

En plus de l'entretien réalisé habituellement sur le réseau routier, le département de l'Hérault consacre chaque printemps une journée symbolique au nettoyage des bords de routes, en mobilisant l'ensemble des personnels routiers.

► **Ramassage de déchets aux alentours de Perpignan (66)**

À Perpignan et aux alentours, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales organise un ramassage de déchets avant chaque fauchage, réalisé par des agents sans qu'il y ait de brigade dédiée. Ces ramassages représentent 100 tonnes de déchets/an, pour un coût de 250 000 € (5 ETP sur une équipe de 40 agents). Pour les aires de covoiturage, le Conseil Départemental a signé un partenariat avec [l'association TAPAJ](#) (Travail Alternatif Payé À la Journée) qui emploie des jeunes de 16 à 25 ans (4).

► **Exemple d'initiative citoyenne dans le Gard (30)**

Le collectif JÉCi aggro d'Alès regroupe des citoyens bénévoles menant des ramassages de déchets presque toutes les semaines (comme à [Ners](#) ou le long de la [D936 à St Hilaire de Brethmas](#)), en plus de sensibiliser le grand public aux conséquences du plastique sur l'environnement et notre santé.



Les limites du ramassage en amont du fauchage

20 à 30% des déchets ne peuvent pas être ramassés avant fauchage car trop petits, pris dans les hautes herbes, invisibles...

Repose souvent sur la seule volonté / sensibilité des chefs d'agences (grande hétérogénéité)

Les agents perçoivent parfois les ramassages comme une tâche ingrate, subie (ils n'ont pas été engagés pour cela) et non valorisée (en terme de salaire)

La sécurité avant tout

Les interventions se font avec des établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), des associations ou des collectifs, la question de la sécurité se pose. Il peut être nécessaire de fermer la route.

Les pièges à déchets sur le réseau hydrographique

Ici, les déchets sont piégés dans les milieux aquatiques, avant d'arriver jusqu'à la mer.

► Les nasses à déchets du Département de l'Hérault (34)

Depuis 2019, le département de l'Hérault a mis en place des [nasses à déchets](#), grosses cages en acier grillagé à maille de 4 cm, qui permettent par temps de pluie, de stopper la course des macrodéchets qui s'accumulent dans les fossés. Installées en sortie de buses, elles laissent l'eau s'écouler et permettent à la faune de s'échapper.

Dans le cadre de son projet "Z'Hérault Déchet", le Département de l'Hérault a pu déployer 8 nasses à déchets supplémentaires après une phase de test sur 3 sites.

► Les barrages flottants de la métropole de Montpellier (34)

Montpellier Méditerranée Métropole a mis en place deux barrages flottants sur le Lez : un sous le Pont Jean Zuccarelli et un à la sortie d'un exutoire en amont du pont André Lévy. Bloquant les déchets ramenés sur le fleuve par ruissellement, le vent, les incivilités, ces deux barrages sont déchargés régulièrement par l'entreprise d'insertion Sentinelles de Rivières, en kayak, canoë et/ou waders suivant le niveau d'eau.



Les limites

Les pièges à déchets ne sont pas des solutions miracles :

- les pièges à mailles ne retiennent pas les déchets fragmentés qui peuvent passer à travers,
- ils imposent une maintenance constante,
- ils ne doivent pas faire obstacle à l'écoulement des eaux en cas d'inondation,
- ils peuvent constituer un piège ou un obstacle pour la faune si ils sont mal conçus.



Un enjeu de connaissance

A ce jour, il n'existe pas d'étude qui quantifie le devenir des déchets de bords de routes (infiltration dans le sol, migration vers le réseau pluvial).

Le nettoyage des cours d'eau

► Sentinelles de Rivières (34)

À Montpellier, l'entreprise d'insertion [Sentinelles de Rivières](#) effectue, pour le compte de la Métropole, le ramassage des déchets dans certains cours d'eau en canoë-kayak, l'entretien des berges à pied, et l'entretien de barrages flottants installés pour retenir les déchets.

Le ramassage de déchets sur les plages

► Campagne « Faisons des MERveilles » de la région Occitanie

La campagne pour une mer sans déchet lancée depuis septembre 2019 a pour objectif d'encourager les initiatives de ramassage de déchets sur les plages du territoire par la distribution de kits de ramassage. Cette opération a depuis été étendue à l'ensemble de la région Occitanie et a touché plusieurs milliers de citoyens.

► Les initiatives Océanes par Surfrider Foundation Europe

Les Initiatives Océanes sont des nettoyages de plages, lacs, rivières et fonds marins partout dans le monde. Ces collectes de déchets sont organisées par des bénévoles grâce à l'accompagnement de Surfrider Foundation Europe.

DES PISTES POUR MIEUX FAIRE

Dans le cadre de ce travail FNE OCMED a pris contact avec les autorités compétentes en matière de routes. Les échanges avec les élus et techniciens chargés de l'entretien nous ont permis de mieux appréhender les difficultés et contraintes qu'ils rencontrent, et d'identifier des besoins.

Généraliser le ramassage avant fauchage

- ➔ A minima, mentionner cette mission dans les fiches de postes des agents chargés de l'entretien des routes et la valoriser
- ➔ Avoir des agents dédiés : pour un département, une équipe mobile supplémentaire de 6 personnes (2 équipes de 3) en support des agents de la route, spécialisés dans le ramassage des déchets, avec un recrutement sur ce profil
- ➔ Donner un pouvoir de sanction aux agents (assermentation déchets)

Plus de transversalité et d'échanges

- ➔ Créer du lien entre les différents services au sein de la collectivité (propreté, déchets, routes, biodiversité...) : concertation et formations interservices
- ➔ Harmoniser les pratiques des réseaux routiers

communaux, départementaux et nationaux

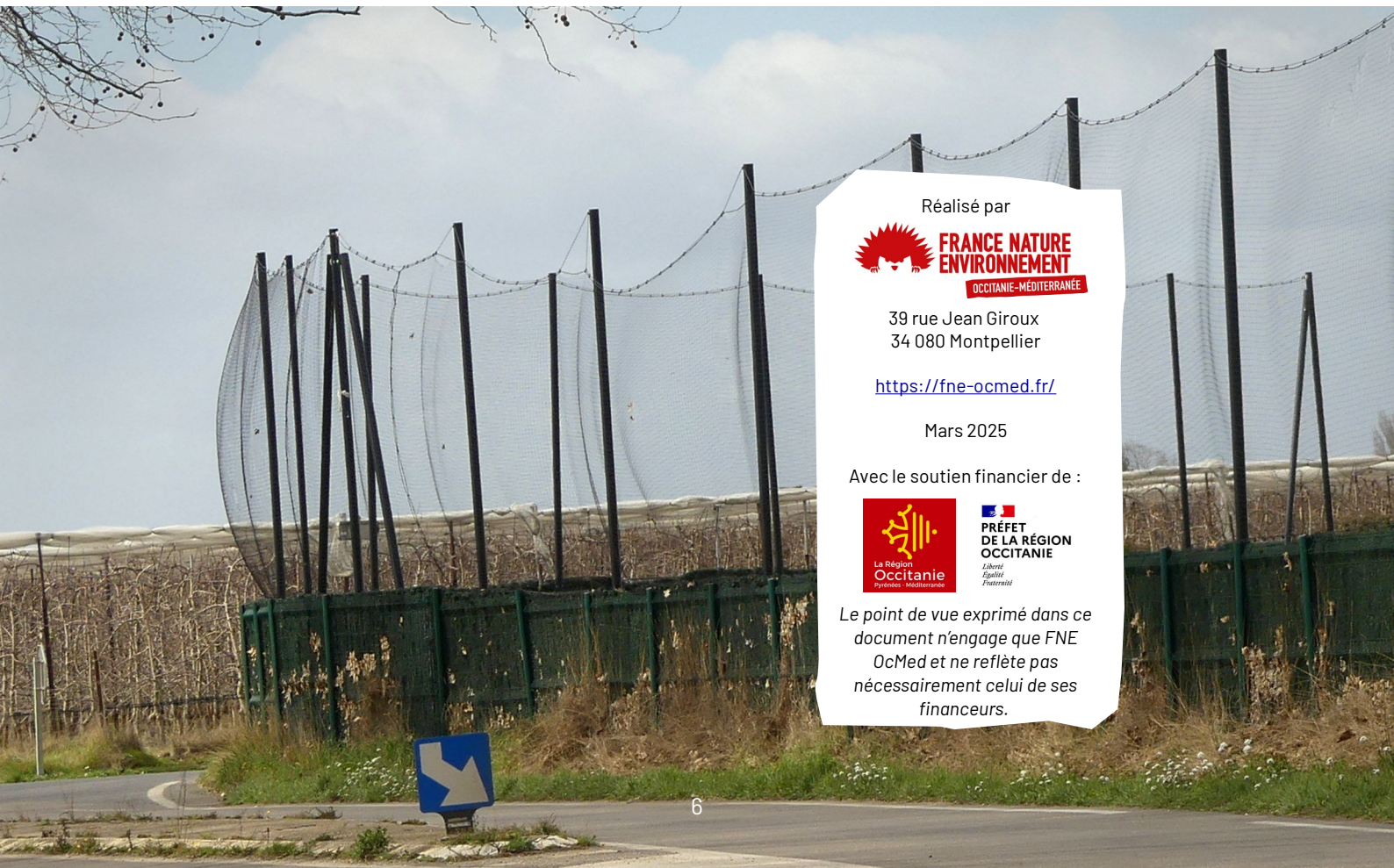
- ➔ Intégrer la question de la gestion des déchets dans le cadre des démarches de fauchage raisonné
- ➔ Communiquer les plans de fauches aux communes et associations pour organiser des ramassages en amont

Agir sur les points noirs

Cibler en priorité les alentours des déchetteries, fast-food et zones commerciales et les axes très fréquentés.

Concernant les déchetteries :

- ➔ installer des filets autour des déchetteries pour limiter les envols/capturer les déchets emportés par le vent
- ➔ adapter les horaires pour limiter les dépôts sauvages
- ➔ sensibiliser les usagers particuliers et professionnels des déchetteries, ainsi que les agents qui collectent les déchets, pour qu'ils couvrent systématiquement leurs remorques, bennes...
- ➔ sensibiliser les intercommunalités gestionnaires à la problématique des déchets de bords de routes
- ➔ baisser les tarifs d'accès aux déchetteries pour les collectivités qui assurent le ramassage des déchets de bords de routes



Réalisé par



39 rue Jean Giroux
34 080 Montpellier

<https://fne-ocmed.fr/>

Mars 2025

Avec le soutien financier de :



Le point de vue exprimé dans ce document n'engage que FNE OcMed et ne reflète pas nécessairement celui de ses financeurs.